



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

**Luc HENAFF centre canin kerdrein 29150 Cast**  
**SIRET 33299172800020 N° affiliation DIREECTE 53290425129**

Autorisation d'exercice en application de l'article R. 625-6 du code de la sécurité intérieure CNAPS N°FOR-029 2022 08 30 20170588558 l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance public L.612-14 livre VI/ Certificat QUALIANOR N° 104 SP Indice 4- Validé DATADOCK-tva non applicable article 293b

**Activité de Surveillance humaine / Gardiennage - Activités cynophiles- MAC**



**critère 1**  
**d'intervention**

**Intitulé de la formation : Titre RNCP de niveau V ASCCI agent de sécurité conducteur de chien**

*Objectif : obtenir la carte professionnelle d'agent cynophile*

#### **Réglementation :**

*Préambule* : Arrêté du 27 décembre 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles : JORF n°0304 du 30 décembre 2017 NOR: MTRD1736308A

*Préambule* et suivant l'arrêté du 27 juin 2017 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle relatif à une activité de surveillance et de gardiennage NOR: INTD1715866A Version consolidée au 29 octobre 2017 Pour l'obtention de la carte professionnelle mentionnée à l'article L. 612-20 du code de la sécurité intérieure autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611- 1,





Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020



Intitulé de la formation	Lien vers RNCP	Lien vers CERTIFICATION info	Code CPF	Début de validité Fin de validité		Organisme
				En cours de reconduction		
Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention	<a href="#">15734</a>	<a href="#">80488</a>	247374	09 décembre 2017	30 décembre 2022	Centre canin de Cast

**PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION par la REGION BRETAGNE** : cout de la formation et rémunération

**Objectif :** obtenir la carte professionnelle d'agent cynophile « conducteur de chien »

Pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1° de l'article [L. 611-1](#) du code de sécurité intérieure avec l'usage d'un chien, la durée et le contenu de la formation initiale sont fixés comme suit, en sus des articles 7 et 8 ; La formation peut être positionnée en cas où le candidat est déjà acquis des modules.;



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

**Prérequis :**

Pour accéder à la formation :

Être majeur à l'entrée de formation, recommandation : être mobile et posséder un véhicule

Casier judiciaire N° 3 vierge et l'autorisation préalable ou provisoire, le candidat sera accompagné par le centre pour la validation au CNAPS à jour

Lors d'un entretien en face à face ou par une information collective pour vérifier le projet

Effectuer la demande préalable de formation aux métiers de la sécurité auprès de l'institutionnel conformément au décret 2005-1122 du 6 septembre 2005-

Être capable de lire et écrire en Français et de comprendre un texte- calcul

- Cet agent le candidat se présente avec sa carte de surveillance humaine ou à intégrer en pré requis
- L'ensemble doit être vérifié.
- Le test du chien est également un pré requis avant l'entrée en formation

**Durée :** la formation est réglementée elle se prépare au minima à 315 h

**Modalités et délais d'accès :** la durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois délai minimum pour l'autorisation d'entrée en formation

**Tarifs :** les conditions tarifaires sont nettes de tva et sans ajout tel que frais d'inscription- le cout horaire est de huit euro. Un contrat et une convention régleme les conditions générales de vente.

**Contacts :** téléphone : 06 82 67 43 57 ou par email : luc.henaff@wanadoo.fr

**Méthodes mobilisées :** Les modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée pendant la formation sont : en présentiel en face à face, utilisation de méthode adaptée- inductive, déductive, participative, mise en situation professionnelle, validation des blocs de compétence ;



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

**Modalités d'évaluation :** Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire à la fin de la prestation et encours sont : évaluation ponctuelle, sommative et formative, test en blanc. Le binôme est évalué dans la partie mise en situation.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).

Les personnes handicapées légers peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le prérequis, le centre souhaite une rencontre pour un entretien, le prescripteur est aussi un acteur essentiel dans le projet, le centre souhaite cet accompagnement en amont. A partir de cet entretien le centre proposera une adaptation en formation et une demande auprès du jury pour un éventuel aménagement ou accompagnement sur un ou des blocs de compétence. Le référent du centre est le directeur. Le public est accueilli préalablement avant l'entrée en formation pour évaluer le projet avec les documents des équipes TH. Voir la fiche handicap- internet-ressource

#### Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : **Hénaff luc**

**Indicateurs de résultats** adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis. Les informations sont archivées par session, le centre effectue un suivi des formations avant « fiche individuelle » pendant et à l'issue les résultats sont conformes à un PV d'examen « bilan qualitatif » et à un an par un suivi des parcours à l'emploi via une fiche « fiche 11 fiche interne du centre.

Le public accueilli est issu pour 80% de demandeur d'emploi, pour le reste le public est en reconversion ou en poste .

Le public est en majorité dans une tranche d'Age de 20 ans à 35 ans.

La parité H/F est respectée, les publics sont en majorité des Hommes à 70%



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

**Information sur les taux d'obtention** de la certification : plus de 85 % de réussite en tenant compte des candidat repêchés, pour les autres soit ils ne se représente pas ou subissent un ou deux autres échecs ce qui amène une nouvelle orientation.

### Critère de validation de la certification

La certification est validée en UV capitalisable, au nombre de 4, le CFP il faut donc obtenir les 4. La certification est de niveau V et permet un niveau pour se présenter au concours administratif par exemple.

Suites de parcours et les débouchés. Les placements sont en grande majorité vers les petites moyennes et grandes entreprises du grand ouest ; La finalité de l'entreprise de prévention et de sécurité, consiste à apporter, sur les lieux qui lui sont confiés, des prestations de surveillance, de prévention et d'intervention. L'objectif est d'assurer, individuellement, collectivement ou en binôme avec son chien, la sécurité des biens et des personnes, de prévenir les sinistres, dégradations, intrusions, vols, actes de violence et d'apporter assistance aux personnes en cas de besoin, tout en faisant appel, éventuellement, aux moyens d'intervention adaptés.

Ces missions s'exercent à la demande des intéressés, à l'intérieur ou à l'extérieur de sites privés, et sur des sites publics sous autorisation préfectorale ponctuelle.

### **Taux de l'insertion professionnelle**

Le suivi individuel des candidats de la formation se fait par session et en plusieurs étapes : A la sortie-à six mois et possibilité à un an et plus, la certification demande lors de saisine de renouvellement les preuves et le taux. Le centre le fait de manière : mail-téléphone ou rencontre au centre, la fiche 11 et fiche contact sont les outils de saisie.



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020



**Collecte d'informations des parties prenantes :** Les enquêtes en ligne, par téléphone et courriel sont les méthodes de recherche utilisées par le centre Elles utilisent des questions fermées et à choix multiple et l'analyse statistique. Les taux de réponse augmentent avec le niveau d'intérêt des personnes dans le projet, pour les parties prenantes stagiaires et le retour à l'emploi nous avons un retour de plus de 80% les manques sont : déménagement-plus de contact téléphonique et ou adresse mail- sans réponse. Pour les parties prenantes décideurs et ou entreprise la fiche satisfaction est communiquée mais souvent sans réponse.

### **Communication avec les parties prenantes**

Tableau de synthèse



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

<b>Groupe</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Risque</b>	<b>Canaux de communication</b>	<b>Fréquence</b>
Direction	Contrôle des process et des réponses réglementaires	Réticence au changement d'outils ou process	Réunions formelles	A chaque dispositif et lors de veille
Client stagiaire	Satisfaction formation Nouvelle orientation et retour à l'emploi	Acquisition de nouvelles compétences	Email-portable-courrier -rencontre	A chaque fin de formation
Donneur d'ordre	Respect des cahiers des charges et des résultats	Non-conformité	Courrier	A chaque action

## FICHE METIER

Il est amené à opérer EN BINOME :

-Industrie : usines, entrepôts, parcs technologiques, zones d'activités, chantiers du BTP, ...



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

- Tertiaire : bureaux, parcs d'affaires, administrations, services publics, sites hospitaliers, organismes bancaires, lieux et établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), Entreprise en charge de manifestation à caractère événementiel, ...  
-Commerce, grande distribution : magasins, centres commerciaux, entrepôts, bases logistiques, ...  
Passerelle possible : -Sites sensibles et stratégiques : centrales nucléaires, raffineries, usines « Seveso », sites classés, plates-formes portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, arsenaux militaires, ...

## **critère 2**

**Analyse des besoins** du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ ou le financeur concerné (s).

Le centre analyse et conseil les entreprises dans un démarche de formation en interne et ou dans le cadre règlementaire des MAC cynophile. Fiche conseil -veille règlementaire des exigences du Ministère-échange documentaire pour l'analyse de la demande.

Concernant les publics demandeurs d'emploi ou en reconversion, le centre demande en amont un entretien avec le financeur ou le conseillé en insertion, soit par une fiche de liaison, soit par une « prescription » pour les moins de 26 ans (souhait du centre et des partenaires sociaux) .  
Ensemble l'analyse permet le positionnement en formation ou pas, exemple prérequis.

Les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation sont définis :

Le besoin du bénéficiaire est analysé sous plusieurs formes : entretien, CV, motivation, fiche de liaison et test d'entrée, test du chien l'autorisation d'entrée en formation est alors demandée.

Les objectifs sont définis par le centre sous réglementation des exigences du Ministère de l'intérieur, elles sont opérationnelles officiels et conformes aux exigences, autorisation d'exercer, audit du centre, cahier des charges de la certification, les évaluations se font soit par les autorités sur site et pour l'audit annuellement. Une déclaration est enregistrée au certificateur- PV d'ouverture et déclaration au CNAPS.

Les contenus et modalités de mise en œuvre sont : Le déroulé pédagogique est conforme aux exigences tant au contenu comme à sa durée. Les évaluations se font tout au long de la formation y compris à la certification.

L'adéquation entre les exigences et la certification est enregistrée au RNCP et validé par la DLPAJ qui en amont donne la recevabilité de celle-ci nous pouvons raisonner en synthèse par la capitalisation des blocs présentés ci-dessous



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

Bloc - Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation
Bloc 1- Appliquer les dispositions légales et règlementaires et légales y compris cynophiles	Epreuve sur table, batterie de question réponse (réglementation cynophile) - durée 1h en toute autonomie. L'Unité de Valeur est acquise à partir d'une note minimum de 14/20 un repêchage à l'oral est possible entre 12 et 14/20
Bloc 2- Acquérir les règles de bien être de son animal.	Epreuve sur table, batterie de question- réponse (principe et bien être cynophile) - l'Unité de Valeur est acquise à partir d'une note minimum de 14/20 un repêchage à l'oral est possible entre 12 et 14/20 durée 1h en toute autonomie.
Bloc 3- Intervenir professionnellement pour : Evaluer, détecter, décider, remédier	<p>Deux sous épreuves dans cette épreuve pratique suivant une grille critérisée d'un cas concret.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Module intervention légitime y compris le secours à personne.</li> <li>-Module maitrise de son animal.</li> </ul> <p>Avec des consignes précises, les exercices s'enchainent de façon professionnelle et en fonction d'une situation réelle reconstituée. <u>Dans cette épreuve</u> le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation, les critères de non-respect du cadre légal et de la maitrise de son animal sont des critères d'inaptitude.</p>
Bloc 4- Communiquer – rendre compte en externe et en interne  Certification :	<p>Epreuve pratique en situation concrète le candidat devra rendre compte par oral et par écrit du vécu de la situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les messages émis sont exploitables, Le vocabulaire est adapté, l'écoute et le ton sont adaptés à la situation. Les éléments les plus importants sont mentionnés.</li> <li>- Les renseignements du rapport écrit obtenus sont de qualités, conformes et exploitables. Les moyens sont maîtrisés.</li> </ul> <p>Le jury corrige les devoirs sur table, utilise la grille des critères et valide les restitutions conformes au déroulé de la mission vécue.</p>



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

En amont : La mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée . Le positionnement est possible en amont se fait lors de l'entretien avec le candidat qui apporte les justificatif, exemple « à jour du dispositif de secours à personne ».

Les dispositifs de formation peuvent être organisés suivant différentes modalités pédagogiques, distinctes ou complémentaires :

Les modalités de la formation sont fondées sur :

- 1 - Le face à face et en présentiel en groupe et en individuel soit en inductive ou en déductive
  - Les échanges de pratiques et théorique
  - l'accompagnement professionnel personnalisé en fonction des besoins (coaching),
  - l'apprentissage par l'exemple
  - l'utilisation de produits pédagogiques standardisés (dossier pédagogique-valise pédagogique, didacticiels, auto-évaluation etc.)
  - Si besoin : s'adapter aux publics et ou aux individuels

2- La formation en stage avec tutorat, immersion en entreprise -convention de stage.

Garantir l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.

Le contenu du dispositif doit garantir l'objectif de la certification, le centre met en œuvre la traçabilité de celui-ci :

Le référentiel de certification et les exigences du Ministère

- Dossier formateur du centre
- Dossier pédago du stagiaire
- Carnet de bord du stagiaire
- Référentiel de la certification en bloc de compétence
- Chaque module est évalué et tracé y compris des examens en blanc et des évaluation ponctuel pratique et théorique



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

### critère 3

Information sur les conditions de déroulement de la prestation.

Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont présentées sur cette même fiche

Accueil et prise de contact rappel :

Les premiers contacts se font par téléphone ou par email, par le biais des éléments de publicité et du site de référence ( [www.formation-securite-cynophile.fr](http://www.formation-securite-cynophile.fr))

Les stagiaires doivent attester de leur maîtrise de la compréhension d'un texte, de la maîtrise de l'écrit et d'un calcul un entretien est réalisé dans l'optique de comprendre les objectifs particuliers de l'apprenant dans sa démarche de formation, la démarche d'autorisation d'entrée en formation pourra se faire à l'issue.

L'entretien est réalisé par le formateur, ce qui permet d'avoir la meilleure approche de l'objectif visé par l'apprenant ainsi que de ses connaissances préalables. Une durée est alors effectuée en termes de journées de formation et du programme à adapter à la demande particulière, en accord avec le demandeur avant l'établissement du devis ou d'une prise charge du cout de formation dans le cadre de qualif emploi et de la sélection.

Les tarifs varient selon le type de session et votre statut professionnel, un devis est établi à la demande de chacun, cas entreprise ou MAC.Formation

Nous vous accueillons dans les locaux du centre canin à CAST en individuel ou en groupe d'un maximum de 12 personnes. Vous disposerez d'un lieu et d'un site conforme à la réglementation.



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020



Les sessions se soldent par la délivrance d'une certification pour l'obtention de la carte professionnelle de niveau V donnant aptitude professionnel (« cartes pro »). Une évaluation de votre avancée est mise en place durant toute la formation. Les objectifs établis au début de la formation sont pris en compte et tracé tout au long de la période en tant qu'applications concrètes de l'apprentissage théorique des modules exigés.

Cas période en entreprise : le centre propose dans le dispositif régional deux périodes entreprises, le stagiaire est accompagné dans le parcours et suivi, une convention de stage est établie par candidat. Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Les évaluations des stagiaires en fin de formation et pour les salariés sont demandé pour l'amélioration des performances de l'organisme.

### 1-Qualité de la formation

Les stagiaires sont amenés à évaluer le contenu pédagogique à l'aide de curseurs à cocher selon leur appréciation de chaque élément :

Organisation des cours (horaires, dates)

Matériel pédagogique à disposition

Prise en compte du projet personnel

Contenu de la formation

Clarté des explications



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

2-Les points forts et les points faibles de la formation.

Les stagiaires sont libres de présenter les côtés positifs et négatifs ressentis durant la formation.

Ceci est une aide précieuse pour permettre à chacun de présenter ses griefs et/ou ses réjouissances au sujet de la formation prodiguée.

3- Remarques générales sur la formation.

Les stagiaires nous livrent leurs impressions ou réclamation.

Les résultats obtenus seront soumis à une analyse ainsi qu'une remise en question si besoin est sur les dispositifs mis en place qu'ils soient de nature pédagogique ou autre. Les résultats de cette évaluation est disponible sur demande pour les financeurs.

4- Le dispositif est particulier car il valide un binôme, c'est un point fort pour les candidats mais aussi faible dans la mesure où c'est le binôme qui avance tout au long de la formation. Les formateurs ont un rôle très important dans cette spécialité.

La Mise en œuvre intègre l'individualisation et doit être adaptée, l'accompagnement et le suivi sont « tout au long de la formation » cela permet la traçabilité et des restitutions soit personnel ou au groupe.

Contenus : ils sont conformes aux exigences, les cours sont dispensés et présentés en salle soit par méthode inductive (recherche par le groupe de stagiaire) soit en cours magistral avec participation du groupe via le dossier formateur et les outils informatiques, les supports sont montés progressivement et avec l'aide des formateurs l'ensemble est évalué tout au long de la formation par modularité.

Accompagnement :

Suivi : La durée est conforme aux exigences soit à minima 315 heures la durée semaine est de 35 h matin et après-midi à raison de 7 h jour, le rythme est adapté au fil de l'eau suivant les exigences, les candidats peuvent travailler en groupe ou en individuel (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes). Les candidats sont suivis dans la partie théorique et pratique toutes les évaluations ou contrôles ou entretiens sont archivés. Les suivis à l'issue de la certification (retour à l'emploi) est demandé par mail ou par téléphone contact.

Objectifs de la prestation : le centre évalue l'atteinte tout au long de la formation formellement en archivage individuel aux bénéficiaires. Des entretiens individuels sont effectués à minima 3 fois sur le dispositif.

Les documents sont : entretiens - carnet de bord-module par bloc-évaluation ponctuelle théorique et pratique – examen en blanc.

La formation spécifique doit être pour les référents direction et formateur en groupe et en individuel l'accompagnement est pour le binôme H/Chien



Fiche public-ASCCI-Version 01/20 centre canin date le 16 05 2020

Mise en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours :

Des entretiens sont activés pendant la formation et à la demande du stagiaire si besoin, le centre accompagne le candidat, le centre est l'interface si besoin auprès des décideurs ou acteurs sociaux ou l'entreprise.

Le centre s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.

Les obligations sont de plusieurs niveaux et entités :

Pour le centre : PV d'ouverture- Cahier des charges- déroulé pédagogique-validité des modules- états de présence et PV d'examen y compris l'organisation de la certification. Le jour de l'examen le centre s'assure via un guide des besoins et obligations. Le contrôle du chien dit « *ecad* » est demandé et contrôlé.

La déclaration se fait aussi auprès de l'autorité de tutelle : déclaration au cnaps

**PS :**

*« Les informations complémentaires concernant la formation et le dispositif sont accessibles sur simple demande par courrier ou email vous pouvez également contacter le centre pour plus d'information d'autre techniques et ou pratiques*

*Signature pédagogique*

